

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2077

présenté par

M. Guitton et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant

« 17° *bis* Le taux d'obligations de quitter le territoire français exécutées ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En 2022, seulement 6,9 % des obligations de quitter le territoire français ont été exécutées en 2022.

La représentation nationale doit connaître le taux exact d'obligations de quitter le territoire français exécutées.